BORDEREAU D'ÉLIMINATION DE LA COMMUNE DE
(À établir en trois exemplaires)

Agent responsable :

Tél. : / Fax :

Adresse électronique :

Description des documents	Dates extrêmes	Motifs de l'élimination	Métrage linéaire éliminé
Total du métrage éliminé			

Date :

Signature et cachet du Maire

Date :

Pour le préfet,
Signature et cachet du Directeur des Archives départementales

Florent Lenègre

Les bordereaux d'élimination retournés en mairie après visa du directeur des Archives départementales déchargent le service de toute responsabilité pour la destruction définitive des documents. La mairie devra cependant s'assurer de la confidentialité de l'opération en les faisant broyer, déchiqueter ou incinérer.